

VILLE D'EYBENS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le jeudi 14 avril 2011 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 8 avril 2011

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Nelly Maroni - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - Aurélie Sauze - Eric Battier - Florian Abonnenc - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Hocine Mahnane à Marta Chron
Hervé Guillon à Jean Baringou
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub

Elus en exercice : 29
Elus présents : 26
Ont donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

1/Fiscalité directe locale : vote des taux

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée en 2009 et dont les effets commencent à se faire sentir pour les collectivités, une réflexion a été entreprise sur la fiscalité locale pour 2011. Cette réforme a eu pour effet de réduire considérablement la contribution fiscale des entreprises de la commune. Sur le bloc communal (Ville et Métro), cette contribution est ainsi passée de 74% en 2009 (soit 12 500 000 € des 17 050 000 € perçus par la Ville ou par la Métro au titre des 4 taxes directes locales) à 59% en 2010 (soit 6 500 000 € ; l'Etat ayant compensé à la Métro la différence).

La part des ménages par rapport à celle des entreprises, dans la composition des recettes fiscales du bloc communal augmente donc mécaniquement.

Face à cette situation d'injustice fiscale et dans un contexte marqué par la crise économique et une tension importante sur le pouvoir d'achat des ménages, un rééquilibrage des contributions de chacun est souhaité. En modifiant les taux de la fiscalité directe locale ce rééquilibrage est possible par une augmentation de la taxe foncière qui concerne les propriétaires (ménages et entreprises) et une baisse de la taxe d'habitation (qui concerne l'ensemble des ménages, qu'ils soient propriétaires ou locataires). L'objectif est que la baisse de la taxe d'habitation corresponde à minima à la hausse de la taxe foncière pour les ménages propriétaires de leurs logements.

Dans cette optique, plusieurs scénarios ont été présentés à la commission finances pour évaluer les impacts sur les contribuables. Ces simulations réalisées sur la base d'échantillon représentatif des différentes catégories de contribuables (propriétaires, locataires, entreprises, composition des foyers fiscaux) et sur l'ensemble des quartiers de la commune (typologie des logements, différents quartiers et rues) ont permis d'affiner le choix du meilleur scénario.

Il en ressort qu'en dehors des ménages locataires qui bien évidemment verraient leurs contributions diminuées, la plupart des ménages propriétaires seraient également dans ce cas. Quelques ménages en revanche verraient leurs contributions légèrement augmentées. Cela concernait :

- les ménages propriétaires exonérés de taxe d'habitation (pour lesquels un dispositif de compensation de nature non fiscale pourrait être envisagé).
- les ménages multipropriétaires, ou propriétaires de logements qu'ils n'habitent pas
- les ménages dont la taxe d'habitation en raison d'abattements importants ne baissera pas suffisamment pour compenser l'augmentation de la taxe foncière

Le scénario proposé prévoit une augmentation de la taxe foncière bâti de 20% et une diminution de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti (règle de lien des taux) de 50%.

Du côté du secteur économique, les entreprises verraient le montant de leur taxe foncière augmenter mais elles conserveraient quasiment toutes un solde positif du fait de la réforme de la taxe professionnelle.

Pour la Ville, la modification des taux engendre une légère hausse des produits issus de la fiscalité locale, estimée à 250 000 €.

Avec ce nouveau taux, la Ville se situerait dans les taux de taxe d'habitation les plus bas de l'agglomération.

Le Conseil municipal vote les taux suivants :

- taxe d'habitation : 7,19 % (14,38 % en 2010)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,86 % (32,38 % en 2010)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,41 % (100,82 % en 2010)

Il est décidé d'appliquer une baisse du taux de la taxe d'habitation suivant les règles du droit commun, qui impose de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dans les mêmes proportions :

- Baisse de 50% de la taxe d'habitation, soit moins 7,19 points d'impôt,
- Baisse de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, soit moins 50,41 points d'impôt,
- Augmentation de 20% de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit plus 6,48 points d'impôt.

Délibération adoptée par 26 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention.

VILLE D'EYBENS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le jeudi 14 avril 2011 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Dominique Scheiblin, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 8 avril 2011

Présents :

Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - Aurélie Sauze - Eric Battier - Florian Abonnenc - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Marc Baietto à Dominique Scheiblin
Nelly Maroni à Philippe Loppé
Hocine Mahnane à Marta Chron
Hervé Guillon à Jean Baringou
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub

Elus en exercice : 29 Elus présents : 24 Ont donné pouvoir : 5
--

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

2/ Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 : demande de versement des subventions obtenues

Dans le cadre de la politique de la ville, la ville d'Eybens reste particulièrement vigilante à l'égard des publics ayant des difficultés d'insertion.

Pour venir en aide spécifiquement à la population jeune, la ville d'Eybens apporte son soutien aux structures porteuses d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2011. En effet, une attention particulière est portée cette année 2011 sur le public jeune.

Les actions conjointes de l'association AILE (Association pour l'Initiative Locale à Eybens), de la MLSI (Mission Locale Sud Isère) et du SICE (Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens) à travers le CISPD (Conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance) doivent permettre, avec celles initiées par la ville, grâce à une mutualisation des moyens, d'obtenir les résultats escomptés, à savoir : apporter des solutions à chacun des jeunes en matière de formation, insertion professionnelle, logement, santé et éducation sans oublier l'offre de loisirs.

Ainsi, par rapport à 2010, 6 actions sont reconduites et 4 nouvelles viennent en complément et reçoivent le soutien de la ville. L'association AILE, chargée de l'animation au sein du Centre Social est porteuse de 5 actions dont une nouvelle intitulée « accompagnement à la parentalité ». Plébiscitée par de nombreux parents, l'intervention d'un psychologue clinicien a pour objectif de permettre aux parents de parler des problèmes rencontrés avec leurs enfants.

Le CISPD propose, quant à lui, des actions concrètes de sensibilisation et de prévention des conduites à risque en direction des jeunes du canton d'Eybens.

Autre structure soutenue par la ville, la MLSI. Elle propose 2 nouvelles actions : action d'orientation pour

les 16-18 ans et prévention sur les violences faites aux femmes.

Ainsi, grâce au travail en commun des structures citées plus haut et à la prise en compte du jeune dans sa globalité, des actions concrètes se mettent en place notamment au collège Les Saules.

C'est grâce à ce travail collaboratif entre structures que des réponses pourront être apportées aux jeunes eybinois rencontrant des difficultés.

Les porteurs d'actions ont reçu notification des subventions octroyées par les différents partenaires signataires du CUCS. Le Conseil municipal autorise les différents porteurs à solliciter le versement de ces différents soutiens financiers dont les demandes étaient présentées par la ville d'Eybens. Ces différents financements totalisent la somme de 25 300 €.

AXES / PORTEURS/ACTIONS/COUT/DEMANDE FINANCEMENT	Etat	CG	Metro	Autres	TOTAL
AXE 1 : HABITAT - CADRE DE VIE					
<i>Action portée par CLCV</i>					
Relance d'une dynamique collective à l'échelle des locataires d'Eybens et accompagnement formatif des copropriétaires des Ruires			1 500 €	1 600 €	3 100 €
Coût : 6 100 € - Demande : 3 100 €					
AXE 2 : ACCEDER A L'EMPLOI, POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.					
<i>Action portée par AILE</i>					
Lire sans frontières			3 000 €		3 000 €
Coût : 7 523 € - Demande : 3 000 €					
<i>Action portée par Mission Locale Sud Isère :</i>					
Capter les publics jeunes non suivis par la MLSI et les mobiliser dans leur parcours d'insertion			3 000 €		3 000 €
Coût : 5 801 € – Demande : 3 500 €					
<i>Action portée par Mission Locale Sud Isère :</i>					
Action d'orientation pour les 16-18 ans					
Coût : 16 723 € – Demande : 8 000 €					
AXE 3 : REUSSIR SON PARCOURS EDUCATIF ET SON PROJET DE FORMATION.					
<i>Action portée par AILE</i>					
Accompagnement scolaire	1 200 €	4 000 €			5 200 €
Coût : 25 986 € - Demande : 9 186 €					
<i>Action portée par AILE</i>					
Accompagnement à la parentalité					
Coût : 10 000 € - Demande : 7 500 €					
AXE 4 : CONCOURIR A LA PREVENTION COLLECTIVE ET A LA SECURITE PUBLIQUE					
<i>Action portée par SICE</i>					
Programme d'actions pour une meilleure prise en compte des difficultés des jeunes				3 000 €	3 000 €
Coût : 25 000 € - Demande : 6 000 €					
<i>Action portée par Mission Locale Sud Isère :</i>					
Prévention sur les violences faites aux femmes					
Coût : 14 300 € - Demande : 8 000 €					
AXE 6 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS.					
<i>Action portée par AILE</i>					
Favoriser l'implication des habitants		3 000 €	2 000 €		5 000 €
Coût : 16 200 € - Demande : 7 700 €					
AXE TRANSVERSAL : PROMOUVOIR EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS					
<i>Action portée par AILE</i>					
Semaines contre le racisme		3 000 €			3 000 €
Coût : 16 000 € - Demande : 10 000 €					
TOTAL					25 300 €

Délibération adoptée par 26 votes pour et 3 abstentions.

3/ Dispositif de réussite éducative : demande de versement des financements 2011

Le dispositif de Réussite Educative Eybinois a obtenu des financements de l'Etat de la Politique de la Ville qui seront versés par le Groupement d'Intérêt Public « objectif réussite éducative » pour un montant total de 15 500 €. Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter ces financements.

AXES / PORTEURS/ACTIONS/COUT/DEMANDE FINANCEMENT	Etat	CG	Metro	Autres	TOTAL
DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE – DRE : Réussir son parcours éducatif et son projet de formation				Acsé	
<i>Action portée par la ville :</i>					
Poste de coordination				7 500 €	7 500 €
Coût : 25 000 € - Demande : 7 500 €					
<i>Action portée par la ville :</i>					
Individualisation d'aide aux devoirs – animation périscolaire				5 000 €	5 000 €
Coût : 10 100 € - Demande : 5 000 €					
<i>Action portée par la ville :</i>					
Intervention professionnel de santé, d'acteurs professionnels extérieurs et de référents de parcours				3 000 €	3 000 €
Coût : 19 410 € - Demande : 7 500 €					
TOTAL					15 500 €

ACSE : Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Soit 90 % des financements du GIP

Délibération adoptée à l'unanimité

VILLE D'EYBENS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le jeudi 14 avril 2011 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 8 avril 2011

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - Aurélie Sauze - Eric Battier - Florian Abonnenc - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Nelly Maroni à Philippe Loppé
Hocine Mahnane à Marta Chron
Hervé Guillon à Jean Baringou
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub

Elus en exercice : 29
Elus présents : 25
Ont donné pouvoir : 4

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

4/ Subvention pour frais de transport : Club de lutte

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat du Club de Lutte d'Eybens, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de **273 €** (déplacements en voiture du 13 novembre au 30 décembre 2010).

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «frais de transport».

Délibération adoptée à l'unanimité

5/ Subvention pour frais de transport : Joyeuse Boule d'Eybens

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat de la Joyeuse Boule d'Eybens, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de **1143 €** (déplacements en voiture du 18 septembre au 18 décembre 2010 et du 13 au 29 janvier 2011).

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «frais de transport».

Délibération adoptée à l'unanimité

6/ Subvention pour frais de transport : Trampoline Club du Dauphiné

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat du Trampoline Club Dauphiné, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de **403 €** (déplacement en voiture du 10 décembre 2010).

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «frais de transport».

Délibération adoptée à l'unanimité

7/ Subvention pour frais de transport : ALEETT

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat de ALEETT (Amicale Laïque Echirrolles-Eybens Tennis de Table), le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de **499 €** (déplacements en voiture du 6 novembre au 11 décembre 2010 et du 22 janvier au 5 février 2011).

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «frais de transport».

Délibération adoptée à l'unanimité

8/ Subvention pour frais de transport : Basketball Eybens Poisat

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat de Basketball Eybens Poisat, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de **241 €** (déplacements en voiture du 16 et 29/01/ 2011).

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «frais de transport».

Délibération adoptée à l'unanimité

9/ Subvention pour frais de transport : Olympique Club d'Eybens

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports.

Dans le cadre du championnat de l'Olympique Club d'Eybens, le Conseil municipal décide d'allouer à cette association la somme de 4991 € (déplacements en bus du 26/09 au 11/12/2010) et 2946 € (déplacements en bus du 9/01 au 27/02/2011) soit **7936 €**.

Ces sommes sont prévues au Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «frais de transport».

Délibération adoptée à l'unanimité

10/ Subvention pour événement exceptionnel : les 20 ans du club Les Archers du château

Le 5 février 2011 se déroulait la soirée des 20 ans d'existence du club des Archers du château. Cette manifestation a rassemblé 90 participants autour d'un repas dansant auquel les présidents des associations eybinoises ainsi que l'OMS (Office Municipal des Sports) et des représentants de la mairie ont été conviés.

Afin d'aider le club à supporter le coût de ces dépenses, le Conseil municipal décide de lui allouer la somme de **300 €**.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre 65 - Fonction 40 - Article 6574 «Évènements exceptionnels».

Délibération adoptée à l'unanimité

11/ Tarifs et date d'ouverture de la piscine municipale

Le Conseil municipal décide que les tarifs de l'année 2010 restent inchangés pour 2011.

PISCINE TARIFICATION 2011				
TARIFS	EYBINOIS		EXTERIEURS	
	De 5 à 17 ans	A partir de 18 ans	De 5 à 17 ans	A partir de 18 ans
GRATUIT - de 5 ans				
3 HEURES				
1 ENTREE	1,10 €	2,10 €	2,80 €	3,70 €
5 entrées de 3h	4,40 €	8,40 €	11,20 €	14,80 €
GROUPES (centres aérés)	X	X	2,50 €	3,70 €
JOURNEE				
1 ENTREE	2,00 €	3,30 €	4,50 €	6,00 €
5 entrées journée	8,00 €	13,20 €	18,00 €	24,00 €
AUTRES				
DEPASSEMENT (par fraction d'heure)	0,40 €	0,70 €	1,00 €	1,30 €
à partir de 17 HEURES 45	0,40 €	0,70 €	1,00 €	1,30 €
TARIF 12H-14H	0,80 €	1,40 €	2,00 €	2,60 €

Cas particuliers :

- Gratuité pour les enfants de moins de cinq ans accompagnés de leurs parents. Ne s'applique pas aux centres de loisirs.
- Les cartes abonnements de 5 entrées ont une validité établie pour la saison en cours et la suivante.
- Afin de permettre l'accès aux loisirs pour tous, dans le cadre du « chéquier culture loisirs » un système d'échange est mis en place. Ainsi, une famille a la possibilité d'échanger trois chèques « piscine » de ce chéquier contre trois entrées (valable 3 heures) et ce, pour tout ou partie du ménage (selon la délibération du Conseil municipal du 10 septembre 2009).

La piscine municipale ouvrira au public cet été pour une durée de 79 jours.

Le Conseil municipal approuve l'ouverture de la piscine du **samedi 11 juin 2011** au **dimanche 28 août 2011**.

Le Conseil municipal décide que la natation scolaire aura lieu sur deux périodes. Elle débutera lundi 16 mai jusqu'au 10 juin hors ouverture public pour 2 séances journalières puis du 14 juin au 1er juillet 2011 pendant l'ouverture au public pour 1 séance journalière le matin.

Délibération adoptée à l'unanimité

12/ Bourse initiative jeune pour Charlotte Pellegrini

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville d'Eybens a mis en place un dispositif d'aide à l'initiative des jeunes de 18 à 25 ans.

Licenciée d'un BTS design de mode option textile, Charlotte Pellegrini, jeune Eybinoise de 25 ans, a le projet de partir en Hongrie, pays qu'elle a découvert lors d'un stage en 2009, afin de poursuivre et d'affiner son travail de photographie.

Elle souhaite prendre des photographies de Budapest avec une approche de plasticienne textile. Connaissant la ville, elle a un regard plus personnel et veut prendre le temps de faire des photos de bonne qualité. Pour ce projet, elle pratiquera donc essentiellement la photographie argentique pour un meilleur rendu. Elle aimerait établir une carte d'identité « sensorielle » de Budapest, comme un relevé d'informations. Être capable de définir l'atmosphère de Budapest par ses qualités esthétiques, visuelles, textuelles, de surface, de matière et de couleur. Ce sera un travail de photographie basé sur ses expériences de design.

L'essence de son travail sera l'imbrication et l'association de toutes ces sensations visuelles et tactiles. Son travail se déclinera en deux parties : un travail de « collecte » sous forme de carnets de tendances, et un travail de photographie retranscrit sous forme de carnets de voyage, genre littéraire et plastique.

Le départ est prévu au printemps car la lumière est favorable à cette période. Son retour est envisagé en septembre pour une présentation de ses photographies et de ses carnets de voyage afin de montrer la chronologie du projet, les recherches et le développement et enfin pour pouvoir expliquer sa démarche de travail.

Charlotte Pellegrini aimerait présenter son travail dans un lieu insolite tel que les « caves de la Frise » à Eybens. L'architecture du lieu, son histoire, sa localisation (centre historique d'Eybens) et son atmosphère pourrait en effet entrer en résonance avec ce projet. Ce serait également l'occasion de faire davantage connaître ce lieu.

Les transports en commun et les abris de bus sont également des lieux insolites dans lesquels Charlotte Pellegrini aimerait exposer une partie de son travail, sans oublier les lieux culturels de la Ville.

Au vu du sérieux de la préparation de ce voyage, de la qualité de montage et de la présentation de son dossier, de sa motivation, et des suites envisagées au plan local, le Conseil municipal décide d'attribuer à Charlotte Pellegrini une Bourse Initiative Jeune d'un montant de **800 €**.

Cette somme est prévue sur le compte 6714 JEU D621 du budget de la Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité

VILLE D'EYBENS
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le jeudi 14 avril 2011 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 8 avril 2011

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé - Marta Chron - Louis Sarté - Nelly Maroni - Pierre Villain - Antoinette Pirrello - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - France Mendez - Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand - Aurélie Sauze - Eric Battier - Florian Abonnenc - Alain Aguilar - Francesco Silvestri.

Excusés ont donné pouvoir :

Hocine Mahnane à Marta Chron
Hervé Guillon à Jean Baringou
Véronique Pélofi à Yasmina Mahdjoub

Elus en exercice : 29
Elus présents : 26
Ont donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

13/ Réaménagement et extension de la Salle Jean Moulin

L'équipement "Salle Jean Moulin" situé au 17, rue Jean Moulin à Eybens et propriété de la Ville, va prochainement accueillir l'association Agir Emploi. Cette association gère la MCPEF (Maison cantonale pour l'emploi et la formation) qui reçoit les demandeurs d'emploi, réalise des bilans de compétence, met des ressources à disposition, informe et oriente les personnes dans leur parcours professionnel.

Pour permettre cet accueil, un réaménagement et une extension de l'actuel équipement sont nécessaires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces relatives à la demande d'autorisation de travaux et de déclaration préalable du projet.

Délibération adoptée par 27 votes pour et 2 abstentions

14/ Extension du bungalow de l'atelier Chopin

Un bungalow servant de vestiaires et sanitaires est installé au 28, rue Frédéric Chopin dans l'enceinte de l'atelier espaces verts.

Pour réaliser un meilleur accueil, pour le respect des consignes d'hygiène et de sécurité et pour permettre l'intégration des personnels porteurs de handicap, la Ville envisage une extension du bungalow actuel.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces relatives au permis de construire permettant cette extension.

Délibération adoptée à l'unanimité

15/ Adhésion de la commune de Vaulnaveys-Le-Haut au SIERG

La Commune de Vaulnaveys-Le-Haut a demandé par délibération en date du 22 février 2011 son adhésion au SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise) afin d'être alimentée par l'eau du SIERG.

Dans sa séance du 16 mars 2011, le Comité Syndical du SIERG a accepté l'adhésion de la commune de Vaulnaveys-Le-Haut.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Vaulnaveys-Le-Haut au SIERG.

Délibération adoptée à l'unanimité

16/ Programme immobilier Les Camélias, allée Rosa Parks

La SAIEM Grenoble Habitat a livré en 2010 un programme de 16 logements locatifs comprenant 15 logements PLUS (Prêt locatif à usage social) et 1 logement PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) rue Victor Hugo.

Le Conseil général de l'Isère a signifié à la commune en janvier 2011 l'octroi d'une subvention de 29 061,25 € au titre de la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal approuve le reversement à la SAIEM l'intégralité de la subvention du Conseil général de l'Isère octroyée pour cette opération, soit 29 061,25 €.

La subvention sera versée sur simple appel de fonds de la SAIEM Grenoble Habitat auprès de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

17/ Subvention exceptionnelle pour le Japon

Un séisme et un tsunami dévastateurs ont touché l'archipel nippon le 11 mars 2011 provoquant des pertes humaines et des dégâts matériels considérables.

Au vu de l'ampleur de la catastrophe, Cités Unies France a décidé d'ouvrir un fonds d'urgence.

L'argent recueilli est destiné aux collectivités japonaises sinistrées : il sera distribué en coopération avec le Centre japonais des collectivités locales (CLAIR) et servira à l'urgence ainsi qu'à la reconstruction à long terme.

La ville d'Eybens souhaite participer à cet élan de solidarité. Le Conseil municipal décide d'attribuer à Cités Unies France une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €**.

Cette somme sera prévue sur le chapitre 65 du budget primitif de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité